

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **31 (1895)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXI^{me} ANNÉE

N^o 1



GENÈVE

1^{er} Janvier 1895

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — Intérêts de la Société. — Un Biographe de Pestalozzi. — Le Travail manuel et l'École. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique : Exercices scolaires; Langue française; Géographie; Economie domestique (Causeries); Mathématiques élémentaires.

A ce numéro est joint un supplément de 4 pages.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

L'*Educateur*, organe de la Société pédagogique romande, entre aujourd'hui dans la trente-unième année de son existence. A cette occasion, le Comité directeur se fait un devoir d'adresser l'expression de sa reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, l'ont secondé de leur sympathie dans l'accomplissement de son devoir.

Comme on le sait, l'*Educateur* publie, deux fois par mois, non seulement des articles de pédagogie théorique et appliquée, d'histoire de l'éducation, des correspondances, une chronique scolaire, des bibliographies, mais aussi des exercices variés et des modèles de leçons relatifs aux différentes branches de l'enseignement.

En ce qui concerne la partie générale, nous tenons à répéter ici ce que nous disions l'an dernier :

« Le Comité directeur rappelle que l'*Educateur* est une tribune largement ouverte à toutes les sections et à tous les membres de l'association romande, un foyer de discussions courtoises, une arène libre où les idées se débattent en pleine indépendance d'école ou d'opinion individuelle. Autrement, à quoi servirait-il? »

Notre journal présente donc un réel intérêt pour tous les hommes qui s'occupent des choses de l'école, et son caractère de journal officiel des sections pédagogiques de la Suisse romande lui assure, à ce point de vue, une autorité particulière.

Il convient même d'insister sur le fait que le Comité directeur a été jugé digne par les délégués de ces sections de conserver la direction et la responsabilité de l'*Educateur* pendant une période de quatre années, soit jusqu'à la fin de 1896, afin que le Congrès de Genève coïncide avec l'Exposition nationale.

Or ce Congrès, au lieu d'être spécial à la Société romande, réunira les instituteurs de la Suisse entière dans une même pensée de confraternité, en vertu d'un accord conclu avec le *Schweizerischer Lehrerverein*, et revêtra dès lors un caractère essentiellement suisse.

La tâche assumée par le Comité directeur devient donc délicate et lourde, et il n'aura pas trop, pour la mener à bien, du concours de tous ceux qui, à un titre quelconque, peuvent lui prêter leur appui moral et matériel.

L'importance de l'*Educateur* ira croissant pendant ces deux années, grâce aux renseignements et aux communications de toute nature dont il sera l'organe attitré.

Le Comité directeur espère en conséquence que tous les instituteurs et amis de l'école voudront bien s'abonner, dans le but d'affirmer leurs sentiments de solidarité et de contribuer ainsi au succès de la grande manifestation de 1896.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

Un Biographe de Pestalozzi

I

Les lettres publiées par M. Seyffarth dans la *Preussische schulzeitung*¹ constituent la suite d'une série entreprise il y a 23 ans. Il s'agissait alors de la collection des œuvres de Pestalozzi, qui a valu à son auteur une juste notoriété. Le but de son récent voyage était d'examiner sur place la correspondance et les autres écrits de Pestalozzi, le cadre où s'accomplit son existence si féconde, et de nouer avec les savants suisses qui ont attaché leur nom à l'étude de la vie et de l'activité du grand pédagogue des relations mutuellement profitables.

C'est à M. le D^r Wiget, directeur de l'École normale de Rorschach, que le voyageur consacra sa première visite. M. Wiget est connu en Allemagne et en Suisse par ses travaux sur le célèbre éducateur, entre autres par un parallèle à vues nettes, claires et savamment conçu, intitulé : « Pestalozzi et Herbart. » Cet ouvrage devait être suivi d'une seconde partie, mais un examen plus approfondi du sujet a convaincu l'auteur qu'il existait peu de points de contact entre ces deux vastes esprits. Il ne souffrent, en effet, pas de comparaison, puisque Herbart a suivi une autre voie que son émule suisse et que sa psychologie surtout est en contradiction complète avec celle de Pestalozzi.

M. Wiget est un disciple d'Herbart, dont il comprend et applique d'ailleurs le système avec beaucoup de largeur. Il compte s'occuper

(1) *Pædagogische Reisebriefe aus der Schweiz, Zweite Reihe*, 9 lettres, du 8 août au 12 septembre 1894.

également de Pestalozzi, dans les ouvrages duquel les élèves de son Ecole normale peuvent, à son avis, puiser les éléments d'une vie pédagogique intense. « Mais où prendre le temps nécessaire ? » s'écrie-t-on dans les Ecoles normales. A coup sûr, le séminaire a pour mission de solliciter les jeunes gens vers une étude plus complète des œuvres maîtresses de la pédagogie pestalozzienne. Désireux de la faciliter, sous forme d'extraits, M. Seyffarth avait publié une édition spéciale de « Léonard et Gertrude » ; il se proposait d'en faire autant pour l'ouvrage : « Comment Gertrude instruit ses enfants », mais les conditions défavorables de l'écoulement de la première édition l'ont engagé à laisser là son projet jusqu'à nouvel ordre.

Naturellement, l'entrevue entre les deux hommes d'école fut des plus animés et des plus cordiaux. Au-dessus des divergences individuelles, les pédagogues dignes de ce nom se sentent liés non par l'intérêt mesquin d'un métier de manœuvre scolaire, mais par une sorte de solidarité, de parenté morale et intellectuelle qui leur fait considérer avant tout le bien de l'enfant et envisager la possibilité de le réaliser comme une véritable jouissance intime.

Après une visite en commun de l'ancien couvent de Marienberg, où est installée l'Ecole normale saint-galloise, M. le D^r Wiget déclara à son interlocuteur qu'il entendait consacrer ses loisirs à faire connaître les théories encore peu connues de Pestalozzi sur les intérêts essentiels de la vie humaine, et spécialement à exposer le côté politique et social de son activité spirituelle. Assurément, un Suisse au courant des circonstances politiques, sociales et juridiques des divers cantons peut seul assumer cette tâche, car c'est une base de haute importance pour bien connaître et apprécier avec justesse sous ses divers aspects la personnalité de Pestalozzi. Nul doute que l'ouvrage annoncé ne soit digne de celui qui l'inspire.

La belle traversée de Rorschach à Romanshorn et le chemin de fer amènent le voyageur à Winterthour où, après 16 ans, il retrouve son fidèle ami M. Morf, comme lui plein d'admiration enthousiaste pour Pestalozzi, dont il s'est fait en Suisse le commentateur autorisé. Combien changés tous deux, mais toujours les mêmes au fond de la pensée et de l'âme ! Douces effusions pour des cœurs unis par la communauté de l'affection et des vues intellectuelles et qui se retrouvent après une longue séparation !

« Chose merveilleuse, dit M. Seyffarth. Rien n'élève autant que le dévouement aux plus petits et aux plus humbles, au monde des enfants, aux enfants des pauvres. A ce point de vue, Pestalozzi est monté si haut que le monde peut à peine le reconnaître et le comprendre. Mes amis également ne pouvaient concevoir pourquoi je me donnais tout entier à l'école populaire ; j'aurais dû consacrer mes forces aux grands de la terre. — O nuit ! — Chose étrange ! les théologiens m'ont rarement compris, et j'étais cependant le sang de leur sang ; mais, partout où je rencontrais des pédagogues, nous fûmes bientôt d'accord ; mes amis les plus intimes sont des pédagogues et je n'ai pas de meilleur ami que M. Morf. »

Avec ce dernier M. Seyffarth s'entretient de la belle correspondance échangée entre Pestalozzi et sa fiancée, Anna Schulthess, dont il avait entrepris la copie depuis le commencement de l'année et qui doit paraître

tre aux premiers jours de janvier. La transcription de ces pages (elles dépassent le chiffre de 800), de ces bijoux, ainsi qu'il les dénomme, travail dont il hâta l'achèvement, afin de rendre plus fructueux les résultats de son voyage en Suisse, lui inspira les réflexions de la plus sereine et consolante philosophie. Rien, jusqu'alors, ne l'avait ravi et emporté vers les régions d'une harmonie éthérée comme ce tableau des sentiments les plus élevés, comme cette pureté morale présentant l'être humain sous ses apparences les plus nobles, comme cette confiance inébranlable en un Dieu doux et fort. Après avoir lu ces lettres si touchantes, révélant un amour si délicat, il est permis de répéter avec Lavater : « De mon temps, la patrie terrestre n'a pas eu de jeune homme plus parfait. »

Les points de cette correspondance sur lesquels l'éducateur allemand désirait consulter M. Morf, étaient au nombre de 182, et il ne pouvait s'adresser à meilleure enseigne. Aux lettres des fiancés M. Morf lui permit de joindre le journal des deux époux durant les premières années de leur mariage et le carnet de notes de M^{me} Pestalozzi, documents qui provenaient de la succession de Niederer.

C'est à Zurich surtout, dans le Pestalozzianum, si savamment organisé, qu'il devait rencontrer la collection la plus riche des souvenirs et des manuscrits délaissés par le grand pédagogue, qu'ils vissent de Niederer ou d'autres sources. Là, grâce à l'obligeante amabilité de M. le Dr Hunziker, qui a consacré une part de sa vie à l'arrangement méthodique de ces trésors, M. Seyffarth put étudier à son aise un certain nombre de lettres des deux fiancés. Une double circonstance lui rendit la consultation plus prompte et plus agréable : d'abord ses travaux préparatoires, dont les parties demeurées obscures furent vivement éclairées à la lecture des originaux, puis la forme soignée, élégante même que Pestalozzi et sa promise avaient soin de donner à l'expression de leurs pensées.

Cette étude a conduit M. Seyffarth à la persuasion qu'il est absolument indispensable de ne publier qu'une seule collection de l'ensemble des œuvres et des lettres de Pestalozzi et il formule ainsi le programme de cette publication accessoire. Il ferait paraître, en deux volumes complémentaires à sa collection, et avec la collaboration de M. Morf, les lettres déjà livrées par ce dernier à l'impression, celles qui possèdent lui-même, et les écrits de Pestalozzi, insérés avec commentaires par M. le Dr Hunziker dans les « *Pestalozziblätter*. » A quelle époque aura lieu cette intéressante édition ? Cela dépendra des circonstances, mais M. Seyffarth compte bien vouer à cette entreprise, dont il se croit comme redevable envers « le père Pestalozzi, » ce qui lui reste de force et de vie.

C'est une tâche sacrée pour laquelle il ne connaît pas d'ouvriers mieux outillés, plus ardents, plus désintéressés que la triade pédagogique constituée grâce à son infatigable piété pour la mémoire du grand éducateur.

A tous ses matériaux s'ajoutera le « *Zehndenblatt* » (Feuille des dîmes), que M. Morf veut annexer à la bibliographie. Il s'agit en effet des dîmes, c'est-à-dire de ce prélèvement arbitraire et injuste opéré par les puissants sur les récoltes des humbles laboureurs, dîmes qui influèrent sur la situation sociale de Pestalozzi et furent pour lui la cause de sérieuses difficultés. Dans ce domaine il voulut réformer et s'attira la haine des gens au pouvoir.

A Zurich, comme à Berne, villes placées aux mains d'une oligarchie oppressive, les dépenses de l'Etat et de l'Eglise étaient exclusivement couvertes par la contribution sur les biens fonciers, prélevée sous forme de dîmes. De là, un mécontentement général dans la population agricole; de là, un obstacle à peu près radical aux progrès de la culture et de l'élevé du bétail; de là, l'origine d'émeutes et de révolutions. Pestalozzi s'était rendu acquéreur de propriétés rurales à des conditions modestes, parce qu'il avait accepté les charges grevant ces biens-fonds. Mais l'injustice profonde du système qui pesait sur les campagnards ne tarda pas à se révéler à ses yeux, et il s'efforça de la signaler et de la fiétrir dans les « *Zehndenblätter*, » où il préconisait la nécessité d'un impôt général, frappant aussi le citoyen des villes. Il n'en fallut pas davantage pour lui attirer l'hostilité implacable de ces bourgeois parvenus, tout gonflés de leur vanité; ils le persécutèrent comme démocrate, si bien que, chassé de Berthoud et ne pouvant s'établir ni à Zurich, ni à Berne, il dut gagner Yverdon pour y trouver l'asile tutélaire de la liberté de ses doctrines et l'indépendance de sa protestation contre les privilèges et les exactions d'une caste despotique.

A. GAVARD.

LE TRAVAIL MANUEL ET L'ECOLE

I

Sous ce titre nous publions le résumé des conférences intéressantes faites par M. L. Gilliéron dans le 10^me cours normal suisse de travaux manuels, qui a eu lieu à Lausanne, au mois d'août 1894, sous les auspices du Département vaudois de l'instruction publique. Nos lecteurs trouveront quelque profit à cette publication.

En quelques années, l'enseignement du travail manuel a pris une extension que ses plus chauds partisans n'auraient jamais osé espérer. — Pourquoi? — Parce que cette branche nouvelle, j'allais dire ce principe nouveau, répond à un réel besoin, celui de mettre l'école à la hauteur de sa tâche, en y apportant la partie concrète qui lui a manqué jusqu'ici, en faisant de l'enfant un être complet, non plus seulement capable de *penser*, mais pouvant aussi *agir*, exécuter les conceptions de son esprit.

En France, en Scandinavie, en Finlande, en Roumanie et dans quelques cantons de la Suisse, on n'a pas craint d'introduire le travail manuel comme branche obligatoire, au même titre que la lecture ou l'écriture. Mais, dans la plupart des autres pays, cet enseignement est placé à côté de l'école, en dehors des heures de classe, ce qui ne peut être considéré que comme un acheminement vers une meilleure solution de la question. Du reste, un grand pas a déjà été fait dans cette direction; partout on a reconnu que l'instituteur est mieux qualifié que l'artisan pour donner ces leçons.

En effet, l'habileté manuelle, voilà l'unique but auquel tendent les efforts des artisans, tandis que, pour l'instituteur, le travail manuel est

de plus un important facteur de l'éducation et de l'instruction. Ajoutons aussi qu'à moins d'y être spécialement préparé, l'artisan enseigne mal, sans méthode, dans une langue des plus incorrectes. Or il sera toujours plus facile de faire acquérir à l'instituteur l'habileté, l'adresse nécessaires, que de transformer les artisans en pédagogues.

Encore un pas en avant et partout l'on aura reconnu que l'enseignement manuel ne peut donner les fruits qu'on est en droit d'en attendre, qu'en l'introduisant véritablement *dans l'école*, qu'en le mettant en corrélation avec les autres branches. Alors seulement il sera permis de dire avec M. René Leblanc que le travail manuel paiera son entrée dans l'école « en contribuant de toutes façons au développement intellectuel des élèves, en venant en aide à l'enseignement des autres branches du programme scolaire. »

Mais, pour arriver à ce résultat, il est de toute nécessité que l'instituteur ne se borne pas à acquérir la dextérité manuelle, il faut encore qu'il conçoive la notion exacte du rôle de cette nouvelle branche dans l'éducation.

Le but de ces conférences est donc de démontrer que le travail manuel, loin d'être une surcharge dans nos programmes, un lourd boulet à traîner après soi, deviendra peu à peu pour l'éducateur un auxiliaire indispensable, propre à développer autant l'intelligence que la dextérité des élèves, tout en leur inspirant le respect dû au travail matériel.

Toutefois le sujet est si vaste qu'une division est nécessaire. Après un court aperçu de l'histoire du travail manuel scolaire, l'auteur parlera de l'éducation de l'œil et de la main dans ses rapports avec l'enseignement intuitif et tâchera finalement de démontrer l'importance économique et sociale du travail manuel scolaire.

Notice historique. — Sans remonter au déluge, ni même aux Grecs et aux Romains, disons qu'au XVI^e siècle déjà, dans son ouvrage : *Pantagruel et Gargantua*, Rabelais exprime le vœu que son élève, quoique fils de roi, apprenne un métier. Vers la même époque, Luther adressait à tous les bourgeois et édiles de l'Allemagne un manifeste dans lequel il démontrait la nécessité de fonder partout des écoles et d'y combiner le travail manuel avec l'enseignement des autres branches, afin de former, — disait-il, — des femmes et des hommes vigoureux, moraux et intelligents.

Au siècle suivant, Comenius et, après lui, Locke cherchent à rétablir l'équilibre qui doit exister entre le développement de l'esprit et celui du corps. « Rends l'esprit sage, la main habile et le cœur pieux, » dit Comenius. Il demande qu'on fasse travailler l'enfant, non pas dans le but de lui apprendre un métier, mais afin qu'il puisse juger lui-même de ses goûts, de ses aptitudes pour telle ou telle profession.

Vers la fin du XVII^e siècle, Franck mit l'idée à exécution ; il adjoignit un atelier de menuiserie et de tournage au Pédagogium de Halle, dont il était directeur.

Le développement harmonique du corps et de l'esprit trouva de nombreux et hardis défenseurs au XVIII^e siècle. La liste en serait longue. Citons J.-J. Rousseau et les philosophes allemands Basedow, Salzmann, Campe.

Notre concitoyen considérait que l'éducation d'un enfant n'est complète qu'autant qu'elle comprend celle des sens, de l'œil et de la main en particulier. Il voyait là le meilleur moyen d'arriver au développement intellectuel et aussi de combler en partie le large fossé qui séparait et sépare encore les différentes classes de la société.

Voici ce qu'il en dit dans son « Emile, » livre que ne sauraient trop relire les amis de l'enfant, car il contient en germe tous les grands progrès que l'on a réalisés ou qui sont à résoudre dans le domaine pédagogique : « Au lieu de coller un enfant sur ses livres, si je l'occupe dans un atelier, ses mains travaillent au profit de son esprit; il devient philosophe et ne croit être qu'un ouvrier. » — Plus loin : « La lettre tue et l'esprit vivifie. Il s'agit moins d'apprendre un métier pour savoir un métier que pour vaincre les préjugés qui le méprisent. »

Les idées de Rousseau eurent un grand retentissement, en Allemagne surtout. Non content de recommander les travaux manuels dans son « Livre sur les méthodes » (*Methodenbuch*), Basedow parvint à les faire introduire dans l'une des écoles supérieures de Dessau.

Heusinger, le précurseur de Froebel, après avoir lu les ouvrages de Rousseau, publie un livre intitulé : « Sur l'emploi de ce besoin d'activité inné chez les jeunes enfants. » Dans ce petit ouvrage, il expose tout un système d'éducation basé sur ce besoin d'agir, de créer ou de détruire qu'on remarque chez tous les enfants en bonne santé. « Si ce besoin de mouvement ne trouve l'occasion de s'exercer en faisant le bien, dit Palmgreen, directeur d'une importante école à Stockholm, il s'exercera infailliblement à faire le mal. Il faut qu'il soit satisfait d'une manière ou d'une autre. »

Tandis que la plupart des pédagogues susnommés préconisent le travail manuel pour ses avantages purement éducatifs, d'autres, au commencement de notre siècle, s'efforcent de l'introduire dans des établissements spéciaux fondés en vue de relever les métiers et surtout la majesté du travail corporel. Ce fut le point de départ des écoles industrielles (*Gewerbeschulen*) qui, de l'Allemagne, se répandirent dans le monde entier.

Vers la même époque, en Suisse, Pestalozzi, Fellenberg et Wehrli introduisent le travail manuel à l'école, non seulement comme préparation indirecte aux métiers, mais surtout comme facteur de l'éducation intégrale de l'enfant.

Wehrli, pédagogue très pratique, trouva de nombreux imitateurs dans toutes les contrées de l'Europe. Il donna le modèle de ces refuges, de ces orphelinats où l'étude de l'agriculture et l'apprentissage des métiers alternent avec l'enseignement intellectuel.

Lors de la Restauration, l'idée du travail manuel scolaire reprit une nouvelle vigueur. Voulant augmenter la valeur productive du peuple, on pensa atteindre ce but très rapidement par une éducation de la jeunesse dirigée vers les occupations matérielles. Les promoteurs de ce mouvement ne voyaient dans l'enseignement manuel que le moyen d'offrir aux enfants l'occasion de devenir habiles et d'apprendre à aimer, à estimer le travail corporel pour lui-même, ce qui devait, disait-on, les prémunir contre l'oisiveté et ses suites désastreuses.

L'idée de la valeur éducative du travail matériel fut reprise d'une manière remarquable par Frœbel. Toute la méthode de ce pédagogue distingué repose sur le travail individuel de l'enfant, sur l'action créatrice, considérée comme seul moyen d'arriver au développement harmonique de toutes les facultés, ce rêve de tous les éducateurs.

Comme on le sait, Frœbel ne s'occupa que des « Jardins d'enfants », mais son intention n'était nullement de s'arrêter là, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir bientôt.

(A suivre).

L. GILLIÉRON.

CORRESPONDANCE

Du Jura Bernois, le 23 décembre 1894.

Le règlement général pour les écoles complémentaires prévues par la nouvelle loi scolaire a été adopté par le Conseil d'Etat; il porte la date du 14 novembre. Ce règlement enjoint aux communes qui veulent introduire chez elle l'école complémentaire d'élaborer un règlement fixant plus spécialement les détails de l'organisation.

Les cours, dont la durée est de 2 ans au moins, devront être organisés pour les jeunes gens libérés de la fréquentation scolaire. C'est le règlement communal qui précise l'âge d'entrée et de sortie de l'école.

Les locaux, le mobilier, etc., sont à la charge des communes. Les enfants pauvres ont droit au matériel scolaire gratuit.

La nomination des maîtres est réservée à la commission scolaire.

La fréquentation est obligatoire et les pénalités sont les mêmes que celles prévues par la loi scolaire. Les jeunes gens qui désireraient être dispensés de la fréquentation des cours devront subir un examen dans les branches obligatoires. Comme l'Etat participe aux frais de l'école complémentaire, les communes devront envoyer, à la fin du cours annuel, à l'inspecteur scolaire la note des frais et le contrôle des absences.

Branches d'enseignement: la langue maternelle, la tenue des livres, l'arithmétique et le calcul des dimensions, l'histoire et la géographie de la Suisse, l'instruction civique, la géographie générale, l'enseignement professionnel préparatoire variant suivant les localités (agriculture, arts et métiers).

Un certain nombre de communes du district de Delémont ayant décidé la scolarité de 8 ans n'ont été autorisées à l'appliquer qu'à partir du moment où les conditions légales auront été remplies quant aux heures de classe. Nous avons ici-même mentionné l'avis à ce sujet de la direction de l'instruction publique publié en septembre dernier dans la *Feuille officielle*, avis annonçant que, seuls, les enfants ayant subi 8200 heures de leçons pourront être, dans les communes sus-mentionnées, dispensés de la fréquentation scolaire.

Or un certain nombre de pères de famille ayant retiré de l'école leurs enfants de 9^e année scolaire ont été cités devant le juge de police de Delémont. Celui-ci les a acquittés pour le motif que, dans les communes

qui ont introduit la scolarité de 8 ans, les enfants de 9^e année scolaire ne peuvent plus être astreints à la fréquentation de l'école.

Voilà donc un conflit en perspective; nous avons prévu qu'il s'en produirait, mais nous ne pensions certes pas voir nos prédictions si tôt s'accomplir. Il eût été pourtant bien facile de les éviter. C'eût été, pensons-nous, faire œuvre de sage et habile politique. D. S.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — La nouvelle Organisation du Schweizerischer Lehrerverein. — En deux tours de scrutin, nos collègues de la Suisse allemande ont procédé, conformément à leurs nouveaux statuts, au choix de la section Vorort, ainsi qu'à l'élection des délégués et du Comité central.

Zurich a été choisi comme section Vorort par 801 voix contre 30 accordées à Berne et 31 voix égrenées.

Voici, par cantons, les noms des 38 délégués élus :

Zurich. — MM. Utzinger, professeur à l'Ecole normale de Küssnacht; Gubler, maître secondaire, Andelfingen; Dr Schinz, professeur, Zurich; Schmidlin, directeur, Winterthour; Landolt, instituteur, Kilchberg; Keller, maître secondaire, Winterthour; Frei, président du chapitre, Uster; Hauser, instituteur, Winterthour.

Berne. — MM. Grünig, maître secondaire; Flückiger, maître supérieur; Weingart, maître secondaire; Balsiger, directeur, tous à Berne.

Lucerne. — MM. Egli, directeur d'école, et Bucher, maître secondaire, Lucerne.

Schwytz. M. Kälin, maître secondaire, Einsiedeln.

Glaris. — MM. Heer, inspecteur, Mithödi; Auer, maître secondaire, Schwanden.

Zoug. — M. Held, instituteur, Hünenberg.

Soleure. — MM. Bing, président de la section cantonale; von Burg, instituteur Olten.

Bâle-Ville. — MM. Wetterwald, maître à l'Ecole réelle; Gass, maître secondaire.

Bâle-Campagne. — M. Stöcklin, instituteur à Liestal.

Schaffhouse. — M. Meyer, instituteur, Neunkirch.

Appenzell R.-E. — M. Meyer, maître secondaire, Bübler.

Appenzell R.-I. — M. Lehrer, maître à l'Ecole réelle, Appenzell.

Saint-Gall. — MM. Brassel, maître à l'Ecole réelle, Saint-Gall; Torgler, instituteur, Lichtensteig; Alge, directeur, Saint-Gall.

Grisons. — M. Conrad, directeur d'Ecole normale, Coire.

Argovie. — MM. Wuest, recteur, Aarau; Holliger, instituteur, Egliswyl.

Thurgovie. — MM. Erni, maître à l'Ecole normale, Kreuzlingen; Schweizer, maître secondaire, Frauenfeld; Tobler, instituteur, Zihlschlacht.

Vaud. — M. Guex, directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Neuchâtel. — M. Scherff, instituteur, Neuchâtel.

Genève. — M. W. Rosier, professeur, Genève.

Le Comité a été ainsi composé : Comité directeur du Vorort de Zurich, MM. Fritschi, rédacteur, président; Dr R. Keller, Winterthour; R. Hess, Zurich.

Le résultat du scrutin pour le Comité central n'est pas encore connu.

Les Instituteurs et la Gymnastique militaire. — Dans la séance du Conseil national du 12 décembre, M. Gobat, conseiller d'Etat bernois, a proposé la suppression du crédit de 7,500 francs pour instruction de gymnastique, lequel, a-t-il dit, ne sert qu'à infliger aux instituteurs des écoles de punition.

Dans son discours, il a contesté la légalité de ce service en ce qui concerne l'appel des instituteurs dont l'éducation militaire est jugée insuffisante. Qu'arrive-

rait-il si, chose possible, certains d'entre eux refusaient de se rendre à ce cours d'instruction? La sanction serait nulle, car les cantons ne consentiraient pas à exécuter l'ordre de punir les récalcitrants.

Il se produit des abus; on fait fausse route, le chef du Département militaire voudra bien le reconnaître après examen.

M. Gobat apprécie beaucoup les exercices de gymnastique qui ont pour but de développer la vigueur physique, mais le sport à la manière anglaise, par exemple, n'a rien de commun avec ce qu'on appelle la gymnastique fédérale.

M. Frey, chef du Département militaire, s'est retranché derrière la loi, qui oblige les cantons à faire donner un cours de gymnastique aux jeunes instituteurs, pour les mettre à même d'enseigner. Or les experts chargés par le Conseil fédéral de se rendre compte de l'aptitude des jeunes maîtres à cet enseignement ont pu constater que, dans un grand nombre d'écoles normales, les élèves-instituteurs sont au-dessous des exigences de la loi.

La proposition de M. Gobat a été repoussée à l'unanimité, moins trois voix.

Cours de cuisine et d'économie domestique. — Le 24 juin 1892, lors des débats sur l'Exposition de Chicago, M. Wirz a présenté au Conseil des Etats, le postulat suivant: « Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu, pour la Confédération, de subvenir aux cours de cuisine, de ménage, de domestiques, de garde-malades et à présenter un rapport et des propositions à ce sujet. » Dans son rapport aux Chambres sur cet objet, le Conseil fédéral conclut en proposant d'interpréter l'arrêté fédéral du 27 juin 1884, concernant l'enseignement professionnel, dans ce sens que les établissements destinés à l'instruction pratique de la femme, tels que les cours de cuisine, de ménage et de domestiques les écoles de travail manuel, sont aussi soumis à cet arrêté.

Exposition nationale de 1896. — La Commission restreinte chargée d'organiser l'exposition scolaire s'est réunie à Berne, le vendredi 21 décembre dernier. En ouvrant la séance, le président M. le Conseiller d'Etat E. Richard a rappelé la grande perte que la Commission a faite par la mort prématurée de son secrétaire A. Tschumi; il a montré, en excellents termes, le travail considérable que cet homme, déjà si occupé, s'était imposé en vue de l'exposition scolaire et a annoncé qu'une lettre sera adressée à sa famille pour lui faire part des profonds regrets de la Commission.

M. Tschumi a été remplacé comme secrétaire par M. Zbinden, professeur à l'Université. La séance a été remplie par la discussion relative à la statistique scolaire et au recueil de monographies qui paraîtront à l'occasion de l'exposition de 1896. La Commission a adopté avec quelques amendements et adjonction le plan de la statistique, présenté par MM. D^r Hunziker et D^r Huber de Zurich, et la liste des monographies proposée par M. W. Rosier, au nom d'une sous-commission. Ces deux projets seront soumis à M. le Conseiller fédéral Schenk, chef du Département de l'Intérieur.

GENÈVE. — Monument Tschumi. — Un Comité vient de se former pour élever en l'honneur de notre ami regretté un monument destiné à rappeler l'activité qu'il a déployée comme savant, comme pédagogue et comme alpiniste, ainsi que l'affection de ses nombreux amis.

Une souscription est ouverte dans le but de recueillir les fonds nécessaires. Les dons peuvent être adressés directement à M. Gavard, directeur de l'*Educateur*, à Genève.

BERNE. — Société cantonale des Instituteurs bernois. — La lettre suivante a été adressée de Berne, le 5 décembre 1894, à la Direction de l'instruction publique pour être remise au Grand Conseil cantonal:

« Monsieur le Directeur,

« Des plaintes nombreuses sur l'application défectueuse, de la part des communes des dispositions légales concernant les prestations en nature, ont engagé la Société

cantonale des instituteurs à faire une enquête sur cet objet. Il résulte de celle-ci que 400 instituteurs et institutrices en fonctions dans le canton de Berne n'obtiennent pas le minimum de traitement légal, par suite de l'exécution insuffisante de l'article sur les prestations en nature. La plupart des plaintes concernent les logements. Suivant le texte de la loi, l'instituteur a droit à un logement *convenable*. Mais cette expression est très élastique, et certaines communes en ont profité pour assigner à leurs instituteurs des logements composés d'une ou deux chambres d'une faible superficie. Nous n'avons pas l'intention de désigner les communes fautives, ce qui n'aurait d'ailleurs aucun résultat pratique aussi longtemps que nous ne serons pas fixés officiellement sur ce qu'on entend par « logement convenable ». Ce n'est que lorsque le sens exact de cette expression aura été déterminé par l'autorité compétente qu'il sera possible à la société des instituteurs d'en appeler au préfet, en s'appuyant sur l'art. 14 de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, et d'engager par ce moyen les communes à remplir leurs engagements relatifs aux prestations en nature.

Nous avons en conséquence l'honneur, Monsieur le Directeur, de vous soumettre la présente requête pour être remise au Grand Conseil, afin de prier l'autorité législative de bien vouloir interpréter l'art. 14, chap. 1, de la nouvelle loi scolaire, c'est-à-dire de répondre à cette question : Qu'est-ce qu'un logement convenable ?

En répondant à cette question, il s'agira surtout, pensons-nous, de fixer le nombre des chambres et d'en déterminer la superficie, et nous croyons ne pas avoir de trop fortes prétentions en demandant qu'un logement convenable d'instituteur compte au moins trois chambres, d'une superficie totale de 60 mètres carrés.

Nous comprenons parfaitement qu'il n'est pas possible de modifier d'un seul coup les conditions actuelles et ne le réclamons pas non plus. Il nous semble cependant qu'en application de la nouvelle loi, on peut obliger les communes à indemniser les instituteurs, lorsqu'elles leur délivrent des prestations en nature insuffisantes, ainsi que cela se pratique dans d'autres cantons (Argovie, Fribourg, Glaris, Soleure, Lucerne, Neuchâtel, Vaud, Zurich, etc.)

Mais, pour pouvoir exiger une indemnité des communes, il est avant tout nécessaire que la signification de l'expression « logement convenable » soit fixée.

Tels sont les motifs qui nous engagent, Monsieur le Directeur, à vous adresser cette requête, qui a pour but de faire interpréter l'art. 14, chap. 1, de la nouvelle loi scolaire. »
(*Suivent les signatures*).

Ecole complémentaire des recrues. — Par suite du mauvais rang obtenu par le canton de Berne à l'examen des recrues, on signale le fait qu'un certain nombre de communes décrètent l'école complémentaire obligatoire pour les jeunes gens. On est certain que cette mesure va se généraliser.

JURA-BERNOIS. — Monument Breuleux. — Prix du monument : 1. Compte Custor, 500 fr. ; 2. Compte de la fonderie Limonta, Genève, 562 fr. ; 3. Compte de MM. Piffaretti frères, Porrentruy, 289 fr. 30 ; 4. Frais d'impression, 24 fr. 85 ; Total : 1,376 fr. 15.

Produit de la première souscription, 690 fr. — Nous avons reçu jusqu'à ce jour de la 2^o souscription : 1. Du district de Neuveville, liste Mœckli, 17 fr. ; 2. Du district de Delémont : a) liste Koller, 12 fr. ; b) liste Gueniat, 22 fr. 50 ; total, 51 fr. 50. 3. Du district de Bienne, liste Cullin, 3 fr. 50 ; 4. Du district de Porrentruy : a) liste Jubin, 5 fr. ; b) liste Bender, 5 fr. ; c) de M. Châtelain, inspecteur, 5 fr. ; 5. Du district de Moutier, liste F. Schwarz, 104 fr. ; total, 174 fr. — Total des dépenses, 1,376 fr. 15 ; recettes, 864 fr. ; passif effectif à ce jour, 512 fr. 15.

C'est en remerciant profondément toutes les personnes qui ont versé leur part pour cette œuvre que nous nous permettons de prier les autres membres du corps enseignant jurassien de ne pas tarder à suivre l'exemple donné par Moutier tout particulièrement.

Pour le Comité : SCHWARZ

FRANCE. — Les Elèves-institutrices allemandes en France. — Par décision du ministère français de l'instruction publique, les jeunes filles allemandes qui désireraient exercer dans les Ecoles normales d'institutrices de France les fonctions de répétitrices de langues vivantes, pourront être placées dans les Ecoles normales de province où l'allemand est enseigné.

Elles auraient à donner aux élèves, qui sont âgées de 19 à 20 ans, et aux maîtresses qui le désireraient, un enseignement pratique de la langue et à faire avec elles des exercices de conversation.

Le temps qui leur serait demandé serait au maximum d'une heure et demie à deux heures par jour. Elles pourraient, en échange, pendant le reste de la journée, suivre les cours de pédagogie, de français, de sciences ou de lettres de l'école, ou s'occuper à leur convenance, mais à la condition de ne pas donner en ville des leçons rétribuées.

Ces jeunes filles seraient traitées comme les professeurs internes des écoles normales, c'est-à-dire qu'elles auraient une chambre particulière, la nourriture, l'éclairage et le chauffage, moyennant le versement d'une somme de 400 francs par année, soit 40 francs par mois. Elles ne recevraient aucun traitement.

Elles auraient à présenter les certificats de capacité et de moralité nécessaires, en adressant leurs demandes au ministère de l'instruction publique.

Jean Macé. — Nous avons appris avec le plus vif regret la mort d'un homme de bien dont toute la vie a été consacrée à l'éducation de la jeunesse et du peuple, Jean Macé. Le célèbre écrivain s'est éteint dans sa quatre-vingtième année.

Après avoir fait ses études et débuté dans le journalisme, il quitta Paris au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre et se retira au pensionnat du Petit-Château, à Beblenheim, en Alsace. C'est là qu'il apprit à connaître les enfants et qu'à leur intention il publia la série des livres qui ont fait le bonheur de nombreuses générations de bambins : *Histoire d'une bouchée de pain*, ce chef-d'œuvre exquis, *Les Contes du Petit-Château*, *Le Théâtre du Petit-Château*, *Les serviteurs de l'estomac*, *La grammaire de M^{me} Lili*, tous ces ouvrages où l'imagination se marie si heureusement à la raison et à l'observation scientifique.

Rappelons aussi que Jean Macé fut avec M. Hetzel (J. Stahl) le fondateur et le codirecteur du *Magasin d'éducation et de récréation*, connu dans toutes les familles.

En 1866, Macé couronna sa carrière de pédagogue et de républicain en créant la Ligue de l'enseignement, destinée à fournir aux apprentis, aux ouvriers de tout âge et de tous métiers, des conférences du soir publiques et gratuites, ainsi qu'à leurs ouvrir des bibliothèques. Malgré les difficultés et les tracasseries que lui suscita l'empire, cette œuvre démocratique est devenue la première des associations vouées en France à l'éducation populaire.

Les services rendus à la République par Jean Macé lui ont valu les hautes fonctions de sénateur inamovible et c'est en pleine possession de sa gloire et de ses facultés qu'il est mort entouré de l'affection de tous ceux auxquels il a consacré le meilleur de sa vie.

JAPON. — Statistique scolaire. — Le Japon a, sur 41 millions d'habitants, 7,300,000 enfants en âge d'aller à l'école; 55,1 pour cent la fréquentent. 500,000 garçons et un million de filles en sont dispensés pour cause d'indigence; 90,000 garçons et 160,000 filles pour cause de maladie.

62,500 instituteurs et 4,200 institutrices fonctionnent dans les écoles moyennes et supérieures, qui comptent 2,300,000 garçons et environ 1 million de filles.

La proportion entre le nombre des garçons et celui des jeunes filles est la même dans les écoles élémentaires.

Parmi les professeurs étrangers, on compte 132 Américains, 67 Anglais, 30 Français, 16 Allemands, 3 Russes, 2 Italiens et 1 Chinois.

BIBLIOGRAPHIE

Publications recommandées. — A l'occasion de la nouvelle année, nous voulons recommander à nos lecteurs les excellentes publications ci-après, qui peuvent trouver place sur toutes les tables de famille :

Le Semeur, revue littéraire, Lausanne, directeur : M. Vulliet. — *Le Coin du feu*, Mignot, Lausanne. — *Revue historique vaudoise*, Vincent, Lausanne. — *Le Foyer domestique* ; *Les Feuilles d'hygiène*, Attinger, Neuchâtel. — *La Revue des familles*, Rauschert, Nyon. — *La Semaine littéraire*, Fick, Genève. — *La Revue de l'enseignement professionnel* pour la Suisse romande, Genoud, Fribourg.

Le Jeune Citoyen, journal destiné aux jeunes gens de la Suisse romande, paraissant à Lausanne sous la direction de F. GAILLARD-POUSAZ. Quatrième série, 11^me année, 1894-95. Fr. 1,50. F. Payot, éditeur.

Cette excellente publication, qui entre dans sa douzième année, mérite une recommandation toute spéciale auprès des instituteurs et des pères de famille. Non seulement elle offre une matière variée, illustrée par de bonnes gravures et capable de servir de base à un enseignement fécond, mais elle réunit encore les éléments de lectures à la fois attrayantes et sérieuses sur tous les sujets qui intéressent le futur citoyen.

La biographie des hommes distingués dont la patrie porte le deuil y coudoie les récits d'histoire, les descriptions géographiques, ainsi que les fragments empruntés à la littérature, à la science, aux notions d'instruction civique.

Par une innovation heureuse, le *Jeune Citoyen* paraît, depuis deux ans, non plus par livraisons mensuelles, mais sous la forme d'un volume complet et que son prix modique met à la portée de toutes les bourses.

Le *Jeune Citoyen* a sa place marquée dans la bibliothèque de tous les jeunes gens et de tous les instituteurs. A. G.

L'Éducation physique de la Jeunesse, par le prof. Mosso, de l'Université de Turin, précédé d'une préface du *Commandant V. Legros*. (1 vol. in-12, cart. à l'anglaise, 4 fr. — Félix Alcan, éditeur).

Le Dr Mosso compare les procédés en faveur dans les différents pays d'Europe pour l'éducation physique de la jeunesse, procédés qu'il a étudiés sur place dans les gymnases, dans les universités et dans les armées.

C'est ainsi qu'il passe en revue les travaux si remarquables des Dr Marey, Lagrange, Demeny, les méthodes françaises et en particulier celles de l'École militaire de gymnastique. Se plaçant au point de vue physiologique, il repousse également la gymnaastique compassée des Allemands et le faux militarisme des bataillons scolaires, pour se rallier à la formule anglaise : celle des jeux en plein air qui forment les caractères en même temps que les muscles et qui développent au plus haut degré chez les enfants et chez les jeunes gens, avec la confiance en soi-même, le sentiment de la responsabilité dans la liberté. La méthode suédoise, conçue dans un véritable esprit scientifique, lui paraît également devoir fournir de bons exemples à suivre en tenant compte de la nécessité où se trouvent les Suédois, sous un climat plus rigoureux que le nôtre, de renoncer pendant une partie de l'année aux sports extérieurs.

Ce livre intéressera au plus haut degré tous les éducateurs, les médecins, les législateurs, les militaires, en un mot tous ceux que préoccupe le développement physique et moral de la jeunesse. L'auteur aborde les problèmes scientifiques et sociaux les plus variés, sans en excepter les problèmes physiologiques pour lesquels sa compétence est universellement reconnue et appréciée. La préface du

Commandant Legros, montrant l'importance de ces questions au point de vue militaire, complète utilement les chapitres consacrés par l'auteur à l'éducation et au développement des forces physiques du soldat.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — Langue française

Cours inférieur

A UN PETIT ENFANT (LECTURE).

Quand ton père t'embrasse, relève de sa main les boucles de tes cheveux et te regarde en face, d'un long regard humide; quand, le soir, il t'enveloppe dans sa robe de chambre où tu es si bien et te berce en te racontant sa longue histoire; lorsque de sa main il enveloppe la tienne, lorsqu'il te dit tout bas : « M'aimes-tu ? » en t'embrassant le cou, et que ses lèvres restent bien longtemps sur ta petite peau rose, pense alors, mon amour, aux enfants qui n'ont ni père, ni mère, ni dodo, ni baiser; pense à la reconnaissance; tu n'as pas d'autre moyen de payer ce pauvre homme, qui t'a tout donné et ne réclame rien. N'as-tu pas déjà senti un petit frisson, comme un besoin de te blottir en lui, lorsque tu sentais son cœur battre près de ta poitrine? C'est qu'en effet, petit homme, à vous deux vous ne faites encore qu'un. Vous avez le même nom, la même étiquette; vois un peu: tu lui ressembles, à ton papa; sa vie, c'est la tienne, et l'on dirait qu'il se dépouille pour t'enrichir; il te donne goutte à goutte un peu de sa jeunesse, tu bois dans son verre, mon chéri; si bien que plus tard, lorsque tu seras fort, le vieil ami sera faible, et si alors tu ne baises pas ses cheveux blancs et ne le soutiens pas de ton épaule, tu seras comme un misérable qui refuse de payer sa dette. Aussi, cher enfant, le meilleur est de payer chaque jour ce que l'on doit aux autres, et, lorsque, le soir, avant de t'endormir, tu vois ton petit père se pencher vers toi, prends-lui la tête dans tes deux petites mains et dis-lui tout bas, si bas que les mouches elles-mêmes ne puissent l'entendre, dis-lui: « Papa, tu m'as bien aimé aujourd'hui, je t'en remercie! » Et comme le bon ami sera content et s'approchera plus près encore, tu l'embrasseras tout doucement en lui disant bonsoir. Ah! petit lecteur, si tu étais sur mes genoux, comme je t'apprendrais à embrasser ton papa! Je sais ce que c'est, va!

Gustave DROZ.

Cours moyen

L'AUMÔNE (DICTÉE)

Pourquoi tous les enfants ne sont-ils pas riches? demandait un petit garçon à son père; cela serait mieux. — Mon fils, répondit le père, autrefois il n'y avait pas de pauvres, tous les hommes étaient aussi riches les uns que les autres: Dieu l'avait voulu ainsi; mais un jour qu'ils étaient méchants, ils se battirent entre eux et le plus fort prit la part du plus faible. C'est alors qu'il y eut des hommes et des enfants pauvres. Les riches essayèrent de réparer le mal en s'imposant l'obligation de faire l'aumône à ceux qui avaient été dépouillés; on nomma *vertu* ce qui n'était qu'un *devoir*.

D'après STAHL.

L'ÉCOLE (DICTÉE)

Avez-vous quelquefois pensé à ce qu'est une école? Vous voilà bien installés sur les bancs; il fait bon ici; on y est bien pour travailler; un maître ou une maîtresse

vous dirige, vous encourage et vous enseigne. Il ne vous faut plus qu'un peu de bonne volonté pour vous instruire. A qui devez-vous tous ces bienfaits? Qui a bâti pour vous cette école? Qui vous autorise à y venir jusqu'à ce que vous soyez en âge d'aller apprendre un état? Qui prend soin aussi de faire de vous tous, pour peu que vous vous y prêtiez, de bons enfants et plus tard de bons citoyens? Qui a fait tout cela pour vous, mes enfants? C'est le pays. La patrie est donc pour vous une bienfaitrice, vous lui devez de la reconnaissance et de l'attachement. Celui qui jouit des bienfaits de la patrie sans la payer de retour, ressemble aux frelons de la ruche et mériterait de subir leur sort.

Cours supérieur

Exercice de rédaction : Imiter ou reproduire le morceau suivant :

EN OMNIBUS!

L'autre jour, raconte M. Henri Montvallier, par une pluie torrentielle, j'avais pris le tramway de Montrouge pour aller voir un ami qui demeure boulevard Saint-Michel.

L'intérieur du tramway était plein; il ne restait qu'une place libre sur la plate-forme. Survient une jeune femme, pauvrement vêtue, avec deux petits, tout petits enfants. Je me lève naturellement et cède ma place à la jeune mère qui, toute morne et toute frêle, s'y assoit très aisément avec ses bébés. Je gagne la plate-forme où j'allume un cigare pour me récompenser de ma bonne action.

Surgit le conducteur du tramway qui exige que la pauvre femme paie le prix de deux places pour la seule place qu'elle occupe, alléguant, ce qui est vraisemblablement le règlement, que, quelle que soit la faiblesse de l'âge des enfants, une mère ne peut en mettre qu'un seul sur ses genoux.

Une jeune dame, à la mise élégante, saisit l'un des bébés et lui fait un berceau de ses bras en s'écriant que l'enfant est à elle. Dix voix masculines et féminines, venant de tous les points de la voiture, réclament à qui mieux mieux la paternité et la maternité du petit être objet du litige.

Le conducteur inexorable insiste. On interroge la femme qui raconte qu'elle rentre chez elle à Montrouge, après une visite à son mari malade qui est depuis deux mois à l'Hôtel-Dieu.

Ce récit, c'était de l'huile jetée sur le feu; un peu plus, les voyageurs auraient fait une révolution... d'omnibus, et assommé l'autorité incarnée dans le conducteur.

Pourtant on se calma peu à peu et cela finit par une quête.

LA PATRIE (DICTÉE)

L'amour de la patrie est aussi énergique et aussi vivace dans le cœur de l'homme que l'amour de la famille dont il paraît une conséquence et comme une extension naturelle. Nous aimons la terre qui nous a vus naître, à laquelle se rattachent nos premières affections et nos premiers souvenirs, comme nous aimons notre mère. Ce n'est pas seulement à cause de nous que nous l'aimons, mais aussi à cause de nos ancêtres, parce que le nom de la patrie se confond avec leurs noms, parce que la patrie, c'est la terre où ils sont nés, où ils ont vécu, où ils ont souffert comme nous, qu'ils ont arrosée de leurs sueurs, défendue au prix de leur sang, et dans le sein de laquelle reposent leurs cendres. Héritiers de leurs idées, de leurs traditions, de leurs mœurs, de leurs lois, nous le sommes aussi des biens qu'ils nous ont légués, de la puissance matérielle qu'ils ont créée par un labeur séculaire, et à laquelle nous ne pouvons pas renoncer sans nous trouver en quelque sorte nus et désarmés. Voilà pourquoi, quand le sol de la patrie s'est dérobé sous nos pieds, quand nous en avons été arrachés, sans espérance de retour, par quelque catastro-

phe imprévue, par quelque force supérieure à notre volonté, il nous semble que c'est la vie elle-même qui nous abandonne, la vie physique aussi bien que la vie morale.

Ad. FRANCK.

CHAUD ! LES MARRONS ! (RÉCITATION)

Chaud ! là, les marrons, chaud ! Il gèle. Le bitume
Craque sous les pieds froids du passant qui s'enrhume.
Chaud ! là, les marrons, chaud ! La bise en sifflant tord
Les arbres dépouillés du boulevard et mord,
Féroce, tous les nez qu'en route elle rencontre.
Chaud ! là, les marrons, chaud ! Dans l'ombre, appuyé contre
Un réverbère éteint par le vent, un petit,
Que sans doute décembre a mis en appétit.
Demande en grelottant un petit sou pour vivre :
Mais il voit, un par un, tous les passants se suivre,
Et pas le moindre sou ne tombe dans sa main.
Chaud ! là, les marrons, chaud ! Il mangera demain.
Mais, là-bas, un monsieur qu'une pelisse immense
Enveloppe des pieds à la tête, s'avance :
L'enfant quitte sa place et court à lui tout droit !
— « Un sou ! — Non. — J'ai faim. — Non. — Monsieur ! — Il fait trop froid. — »
Et le monsieur plongeant son museau dans sa loutre,
Fait deux petits brrr, brrr, et, guilleret, passe outre.
Chaud ! là, les marrons, chaud ! Le Savoyard du coin,
Le marchand de marrons, voit la scène de loin :
« Approche ici, petit ! viens-t'en chauffer tes pattes ! »
Et le pauvre, au feu tend ses mains écarlates.
Il rayonne : Oh ! c'est chaud ! Oh ! ça brûle ! Oh ! c'est bon !
Et puis il rit tout haut des tic-tic du charbon.
« Prends des marrons, va, mange ; un peu de vin, tiens, liche,
Dit le vieux Savoyard, j'en serai pas moins riche ».
Et l'enfant mange et boit en regardant le vieux,
Le vieux qu'il remercie en clignotant des yeux.
« T'as fini ? Hop ! alors en deux temps passe au large !
Et tâche de ne pas revenir à la charge.
— Merci, m'sieu. — Pas de quoi, va te coucher, crapaud. »
Et l'enfant disparaît. *Chaud ! là, les marrons, chaud !*

GRENET-DANCOURT.

II. — Géographie

Les Expéditions circumpolaires : direction nouvelle qu'on leur a imprimée.

Si l'on examine avec soin les résultats scientifiques des expéditions polaires d'autrefois, on s'aperçoit bien vite qu'ils ne répondent malheureusement en rien aux sacrifices considérables d'hommes et de millions qu'ils ont coûtés. Avec une persévérance et une ténacité admirables, on a parcouru en navire ou en traîneau une grande partie du bassin polaire, mais les conséquences scientifiques résultant de ces voyages se réduisent vraiment à bien peu. La faute en est dans ce fait que le but suprême des voyages polaires avait été jusqu'alors la « découverte géographique » ; tout lui était subordonné, et la gloire même qu'on y attachait faisait reléguer au second plan les explorations scientifiques. Chacun voulait remonter plus au nord que ses devanciers ; partout on concentrait ses efforts sur la voie du pôle, et l'on se souciait peu des trésors de science disséminés le long de la route. Et cependant, où trouver jamais un pareil ensemble d'admirables conditions d'étu-

des ? Pour toute « science naturelle », les régions polaires sont en effet et de beaucoup les parties les plus importantes de notre globe, car là les forces de la nature se manifestent dans des conditions extrêmes qui permettent seules de pénétrer leur essence. Ainsi, l'étude du magnétisme terrestre et de ses perturbations, l'une des plus importantes, mais aussi l'une des plus obscures parties de toute la physique, y est directement intéressée ; il en est de même pour l'examen approfondi des aurores boréales, cette curieuse manifestation de l'électricité atmosphérique, si rare dans nos contrées. Pour la météorologie, la connaissance exacte des contrées polaires entourées de leurs ceintures de glaces permettra l'étude mieux raisonnée des courants froids ou chauds, secs ou humides, qui s'échangent à travers l'atmosphère entre l'équateur et les pôles ; et sans doute on en pourra déduire, au profit de l'agriculture et de la navigation, des prévisions sérieuses pour les conditions climatiques qui affectent nos contrées. L'astronomie est intéressée dans ces régions par les réfractons anormales que l'on y constate ; pour la géodésie, c'est l'aplatissement de la terre que l'on pourra étudier par l'oscillation du pendule, c'est-à-dire par l'intensité de la pesanteur dans les environs du pôle. Pour la flore et la faune, l'étude de la vie animale et végétale, dans des conditions tellement extrêmes et par des froids que nous jugeons mortels, est tout à fait capitale. Quant à la géologie et l'étude des phases qu'a traversées notre globe, la Sibérie avec sa faune antédiluvienne, le Spitzberg et le Groëland avec leurs pétrifications et leurs fossiles, sont des mines précieuses pour le paléontologiste et lui ont ouvert déjà des horizons nouveaux. Bien d'autres branches des sciences naturelles pourraient être citées encore, qui sont intéressées au plus haut point dans les explorations polaires.

A. BELLOT.

III. — **Economie domestique** (CAUSERIES)

V. — LE LINGE ET LES VÊTEMENTS. (Suite)

4. — *Blanchissage*

Importance du blanchissage. — Le blanchissage du linge est une des parties les plus importantes de l'économie domestique. Le linge mal entretenu se détériore promptement ; il est donc indispensable à une maîtresse de maison de s'occuper sérieusement des lessives.

Le blanchissage à la maison coûte moitié moins que celui fait au dehors ; il est plus proprement exécuté et l'on est certain au moins que l'on n'emploie pas de substances nuisibles au linge.

Une petite lessive faite tous les quinze jours ou tous les mois est préférable aux grosses lessives qui jettent pour quelques jours le désarroi dans la vie ordinaire et qui exigent que l'on possède une plus grande quantité de linge.

Rappelons d'abord quelques points importants relatifs au blanchissage :

Pourquoi faut-il bien prendre garde de ne pas exposer du premier coup le linge sale à l'action de l'eau bouillante ? — Les taches qui souillent le linge sont de natures diverses. Le linge de corps est imprégné de notre transpiration, le linge de table porte les traces de nos mets, celui de la cuisine est taché d'huile, de graisse, etc. Certaines de ces souillures disparaissent lorsqu'on les expose à l'eau froide et résistent à l'eau chaude qui, au contraire, les fixe davantage sur le linge ; d'autres exigent l'eau bouillante.

Remarquons que le blanc d'œuf se dissout très bien dans l'eau froide, mais si nous le plongeons dans l'eau bouillante, il devient une substance compacte dont la dissolution devient impossible soit dans l'eau chaude, soit dans l'eau froide.

Or la substance qui compose le blanc d'œuf et qui porte le nom d'*albumine* se trouve abondamment dans le sang. Par conséquent les divers liquides de l'orga-

nisme, larmes, salive, sueur et tant d'autres, ne peuvent manquer de contenir plus ou moins d'albumine, puisque tous puisent leurs matériaux dans le sang.

Notre linge est donc souillé d'albumine qui retient dans son enduit gommeux d'autres impuretés, ne serait-ce que la poussière. On comprend alors qu'il faut nécessairement soumettre le linge sale à un premier lavage à l'eau froide qui dissout et enlève tout ce qui est albumine. L'eau chaude ne ferait que donner plus de fixité à ces sortes de taches.

Les étoffes de laine ne doivent jamais être plongées dans l'eau chaude. Les objets en soie ou en laine et le linge de couleur doivent être exclus de la lessive.

Eau. — L'eau de pluie, les eaux courantes, les eaux des lacs et des fontaines sont les meilleures pour le blanchissage. Les eaux de puits sont mauvaises, parce qu'elles ne dissolvent pas le savon.

Savon. — Le meilleur savon et le plus économique est celui de Marseille. Il faut le choisir très sec, très dur et se dissolvant facilement. On dit beaucoup de bien du savon américain Sunlight. Il est préférable d'acheter le savon un certain temps d'avance et de le garder en un lieu sec; il s'use beaucoup moins que s'il est apporté tout humide de chez l'épicier au moment de s'en servir.

(A suivre)

L^{sa} PICKER.

IV. — Mathématiques élémentaires

Solution du problème du 15 novembre 1894.

Énoncé: Le périmètre d'un triangle rectangle est 12. Les deux côtés de l'angle droit tournant autour de l'hypoténuse engendrent une aire égale à $16,8\pi$. Quels sont les côtés du triangle?

Soient x et y les côtés de l'angle droit, z l'hypoténuse et h la hauteur du triangle.

Les équations immédiates sont :

$$1) \quad x + y + z = 12$$

$$2) \quad \pi h x + \pi h y = 16,8\pi$$

$$\text{soit } h(x + y) = 16,8$$

$$3) \quad xy = hz$$

$$4) \quad x^2 + y^2 = z^2$$

a) Élimination de h entre 2) et 3)

$$\text{donne } 5) \quad \frac{xy}{z}(x + y) = 16,8$$

b) Élimination de z entre 1) et 4)

$$z = 12 - (x + y)$$

$$\text{d'où } 6) \quad x^2 + y^2 = [12 - (x + y)]^2$$

En substituant dans 5)

$$\text{on a } 7) \quad \frac{yx}{12 - (x + y)} \cdot (x + y) = 16,8$$

c) En posant $(x + y) = k$ et $xy = m$, on voit que le système des 4 équations se réduit à

$$\alpha) \quad \frac{m}{12 - k} \cdot k = 16,8$$

$$\beta) \quad x^2 + y^2 = (12 - k)^2$$

Développons β , nous aurons

$$\begin{aligned} x^2 + y^2 &= 12^2 - 24k + k^2 \\ \text{ou} \quad o &= 144 - 24k + 2m \\ \text{qui devient} \quad o &= 72 - 12k + m \quad (\beta) \end{aligned}$$

D'où enfin après une série de calculs auxquels donnent lieu x et β .

$$\left. \begin{aligned} k &= 7 \\ m &= 12 \end{aligned} \right\} \text{ les valeurs positives étant seules admissibles.}$$

Donc x et y sont racines de l'équation

$$\begin{aligned} \xi^2 - 7\xi + 12 &= 0 \\ \text{soit} \quad \xi' &= 3,5 + 0,5 = 3 = x \\ \text{et} \quad \xi'' &= 3,5 - 0,5 = 4 = y \end{aligned}$$

$$\text{Donc enfin } x = 3 \quad y = 4 \quad z = 5.$$

E. STEINMANN.

Solutions justes : MM. E. Tissot, à Genève; E. B. Boudry.

Solution du problème proposé dans le numéro du 1^{er} décembre.

ÉNONCÉ. — Un étang circulaire a 24 mètres de rayon. Il renferme une petite île également circulaire d'un rayon de 2 mètres et dont le centre est à 10 mètres de celui de l'étang. A cause de différentes espèces de palmipèdes qui vivent sur cet étang, on a divisé sa surface en deux parties par une barrière placée suivant une ligne de démarcation dont chaque point est théoriquement à égale distance du bord de l'étang et du bord de l'îlot. Quelle est l'étendue liquide située à l'intérieur de la barrière ?

SOLUTION. — (*Le lecteur est prié de dessiner la figure*). — Soient les deux cercles F et F' dont les rayons ont respectivement 24 mètres et 2 mètres et tels que $FF' = 10$ mètres. Soit encore M un point quelconque de la ligne de démarcation. Menons le grand rayon FM et prolongeons le petit rayon $F'B$ jusqu'en M . On a $AM = BM$; donc $FM + MB + BF'$ valent la somme des deux rayons et cette somme est constante. Par conséquent, le lieu du point M est une ellipse dont les foyers sont F, F' et le grand axe $FA + BF' = 26$ mètres.

Dans cette ellipse le demi-petit axe ou b sera égal à $\sqrt{a^2 - c^2}$ soit à 12 mètres. Donc l'étendue liquide à l'intérieur de la barrière est : $\pi (156 - 4) = 477,5224$.

John ALBARET.

Autres solutions justes : MM. Henry KAMM, à Lausanne; Louis GROSGURIN, à Genève.

EXERCICES D'ARITHMÉTIQUE ET DE GÉOMÉTRIE POUR LES ÉLÈVES.

Degrés inférieurs

Calcul oral. — 1. Un nombre a 4 dizaines 7 unités, un autre 8 unités 2 dizaines. Chercher la différence entre les deux. — *Rép.* : 49.

2. La moitié d'un nombre vaut 7; combien vaut le quart de ce nombre. — *Rép.* : $3 \frac{1}{2}$.

3. Dans une ferme il y a un cheval, 2 paires de bœufs, 8 vaches, 3 moutons, 3 porcs, 2 chiens de garde. Combien d'animaux domestiques? — *Rép.* : 21. — Combien de têtes de bétail? — *Rép.* : 49. — Combien de bêtes à cornes? — *Rép.* : 15.

Calcul écrit. — En 1886 on comptait dans le canton de Genève : 3,237 chevaux; 8 mulets; 156 ânes; 952 veaux; 5,826 vaches; 409 bœufs; 2,472 porcs; 1,019 moutons; 1,716 chèvres; 2,401 ruches d'abeilles. Combien de têtes de bétail en

tout? — *Rép.* : 15,795. — Combien de ruminants ou bêtes à cornes? — *Rép.* : 9,922. — Combien de bêtes pour le travail? — *Rép.* : 3,810.

Degrès moyens.

Calcul oral. — 1. Un nombre a 8 unités de mille 5 dizaines; un autre 6 centaines 4 unités. Chercher la différence entre les deux. — *Rép.* : 7,446.

2. Dans une division le quotient est 8, le reste 3, le dividende 73. Quel est le diviseur. — *Rép.* : 9.

3. On mélange 60 litres à 40 centimes et 40 litres à 50 centimes. Combien vaut le litre du mélange? — *Rép.* : 44 centimes.

Calcul écrit. — Un marchand achète 84 verres à 95 centimes le verre. En les transportant il en casse 8. Combien doit-il revendre la douzaine pour ne faire ni bénéfice ni perte. — *Rép.* : 12 fr. 60.

GÉOMÉTRIE.

1. Construire : *a*) un carré de 81 centimètres de surface et un autre de 36 centimètres; *b*) un rectangle ayant une surface équivalente aux 2 carrés réunis et pour largeur un côté du grand carré. Quel est le contour de ce rectangle? — *Rép.* : 44.

Degrès supérieurs

Calcul oral. — 1. Quel est l'intérêt de 1,800 fr. à 3 1/2 % pendant 1 an. — *Rép.* : 63 fr.

2. Quel est l'intérêt de 650 fr. à 4 % pendant 3 mois. — *Rép.* : 6 fr. 50.

3. Quel est l'intérêt de 1,700 fr. à 2 1/2 % pendant 73 jours. — *Rép.* : 8 fr. 50.

Calcul écrit. — Le 15 janvier je dépose à la banque 1,850 fr. et le 10 mai 925 fr. Le 14 juin je reprends 480 fr. et le 20 juillet 618 fr. Enfin le 12 septembre je verse 1,400 fr. Combien la banque me doit-elle au 31 décembre, les intérêts étant calculés à 2 1/2 %? (année de 365 jours). — *Rép.* : 3,126 fr. 48.

GÉOMÉTRIE.

Nos pièces d'or de 20 francs ont un diamètre de 21 millimètres. Quelle est la valeur de la plus grande plaque carrée qu'on pourrait découper dans une de ces pièces? — *Rép.* : 1^{er} 12 fr. 73.

PROBLÈMES POUR LES ÉCOLES SECONDAIRES.

1. Chercher par le dessin le rayon d'un cercle dont la surface serait équivalente à la somme des aires de trois autres cercles ayant respectivement 3, 4 et 5 centimètres de rayon. — *Rép.* : 7 centimètres 07.

2. Quelles sont les dimensions du litre cylindrique en zinc, dont la hauteur est le double du diamètre. — *Rép.* : Rayon = mètre 0,043.

PROBLÈME POUR LES SOCIÉTAIRES.

Un verre a la forme d'un tronc de cône renversé. Mesuré intérieurement, il donne les chiffres suivants :

Grand diamètre = 10 centimètres ;

Petit diamètre = 6 centimètres ;

Profondeur = 12 centimètres ;

On le remplit complètement en y versant des quantités égales, *en poids*, de mercure, d'eau et d'huile. Quelle est l'épaisseur de la couche de chaque liquide? (densités : mercure = 13,6 ; huile = 0,9).
A. Y.

